

18 mars 2007 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Lettre de M. Jacques Chirac, Président de la République, adressée à M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, sur l'entrée en vigueur de la convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le 18 mars 2007.

Monsieur le Directeur général,

Cher Ami,

Aujourd'hui, la convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles, adoptée le 20 octobre 2005, entre en vigueur. Je souhaite saluer avec vous ce moment historique pour tous ceux qui croient aux valeurs que porte l'UNESCO.

La France, les États et Gouvernements membres de la Francophonie, l'Union européenne et la communauté internationale ont voulu ce texte parce qu'il apporte des réponses à l'exigence essentielle du respect et de la promotion de la diversité des expressions artistiques et culturelles dans la mondialisation, à l'exigence du dialogue des cultures alors que la menace de l'extrémisme grandit, à l'exigence de solidarité entre les peuples face au fossé qui se creuse entre riches et pauvres.

Cette convention affirme avec force l'égale dignité des cultures du monde. Elle inscrit dans le droit international la possibilité pour chaque État de mener la politique culturelle de son choix, dans le respect des valeurs que consacre la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle est ainsi la garante de la spécificité des biens et services culturels et audiovisuels dans les négociations internationales. Elle reconnaît le rôle fondamental de la culture dans le développement et instaure des mécanismes de coopération pour aider les États à préserver leur patrimoine, matériel et immatériel, ainsi qu'à défendre leurs créations culturelles.

La rapidité sans précédent avec laquelle cette convention est entrée en vigueur démontre toute l'importance que lui accordent les États. La France continuera d'encourager tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à la ratifier, afin qu'elle dispose de la reconnaissance la plus large.

Faire vivre cette convention sera pour l'UNESCO une grande et haute mission, et pour la France une priorité. Nous nous y emploierons avec toute la détermination qu'exige la défense de la diversité des cultures et du dialogue des civilisations au service de la paix et du progrès humain.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour vous féliciter et vous remercier chaleureusement, ainsi que tous vos collaborateurs, pour votre engagement au service de cette cause exemplaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma haute considération. Avec ma bien cordiale estime et mes amitiés,

Jacques CHIRAC

Monsieur Koïchiro MATSUURA

Directeur Général de l'UNESCO